

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2009

Réception par le Prefet : 23/02/2009

Publication : 27/02/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-3-2-5

Séance du vendredi 20 février 2009

AIDE AUX CAMPINGS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° CG-2008-5-2-2 du 12 décembre 2008 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de :
 - 4 364 € à la SCI « Les Bleuets » pour le camping « ClairVacances » à SAINTE-CROIX-EN-PLAINE ;
 - 3 290 € à l'Association « Campeurs d'Alsace » - section de WITTENHEIM pour le camping de « La Doller » à GUEWENHEIM ;
- précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, opération 2009-F241-174, du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions